



LE SYNDICAT DES
PSYCHIATRES
DES HÔPITAUX



Syndicat des Psychiatres d'Exercice Public

Le 15 février 2024

Deux millions de personnes... et moi, et moi... émoi !

Plus de 2 millions de personnes soignées par le service public de psychiatrie. Un chiffre qui a déjà doublé en à peine 20 ans. Plus de 18 millions d'actes en ambulatoire chaque année. Plus de 3000 centres médico-psychologiques répartis sur tout le territoire.

Mais aussi, une augmentation des demandes adressées à la psychiatrie publique, et encore plus depuis la crise Covid, pour les enfants et les adolescents, et les adultes.

Et des lits d'hospitalisation qui ferment, bien plus du fait du manque de personnel soignant que pour des raisons organisationnelles ou un virage ambulatoire pris depuis de nombreuses années par les acteurs de la psychiatrie publique.

Et donc, une crise de la psychiatrie publique.

En liens avec cette crise de la psychiatrie publique, sous-financée, se sont développés de nouveaux dispositifs, au financement autre, notamment des centres dits experts. Ceux-ci se nourrissent de la crise de la psychiatrie publique pour proposer un support diagnostique aux patients. Mais alors, quelle coordination des parcours de soins, et surtout quels soins véritablement proposés aux patients ?

La psychiatrie publique, notamment par l'organisation sectorisée des soins, incluse dans les territoires et la Cité, évolue, innove au quotidien, malgré des contraintes de plus en plus fortes.

Les équipes pluri professionnelles s'adaptent continuellement pour accueillir et répondre aux très nombreuses demandes de soins qui leur sont adressées. Ces demandes témoignent de l'expertise – expertise clinique, concernant un sujet, singulier, inscrit dans une histoire personnelle et des liens sociaux - développée depuis de nombreuses années, expertise tant en termes de préventions, que de diagnostics et de soins, gradués et continuellement ajustés aux situations cliniques variées rencontrées.

« Victime » de son succès, la psychiatrie publique souffre de ne pas être financée à la hauteur des enjeux qu'elle porte.

Nous ne pouvons accepter dans ces conditions non plus l'idée de tout gadget et de « bonne idée » à visée de restructuration économiste.

Alors, bien plus qu'une « rénovation » du dispositif Mon Psy - une des mesures phare des Assises de la santé mentale et de la psychiatrie dont l'échec est reconnu -, bien plus que d'un morcellement des parcours de soins (ici le diagnostic, là le soin), il s'agit de reconnaître la véritable expertise, celle développée notamment au sein des nombreux dispositifs innovants de la psychiatrie publique (Centres Médico-Psychologiques, équipes mobiles, hôpitaux de jour, unités d'hospitalisation...), et de la financer à la hauteur des enjeux qu'elle porte.

C'est un véritable enjeu pour maintenir l'accès au juste soin psychiatrique, et donc un enjeu de santé publique.

Marie-José CORTÈS
Présidente du SPH

Charles-Olivier PONS
Président de l'USP

Norbert SKURNIK
Président de l'IDEPP

Michel TRIANTAFYLLOU
Président du SPEP